

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Visite

Emmanuel BARBE

Délégué Interministériel à la Sécurité Routière

EN ILLE-ET-VILAINE

DOSSIER DE PRESSE / Prévention

Coordination Sécurité Routière

17 mars 2017

Dans le cadre de ses visites officielles dans les départements, Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière, sera à Rennes le 17 mars 2017.

Il échangera, durant sa visite, avec les acteurs de la sécurité routière du département d'Ille-et-Vilaine et se rendra sur divers dispositifs ouverts à la presse :

ACTION DE SENSIBILISATION POUR LES ENFANTS

ÉCOLE JEAN ZAY

***3 PLACE SAINT-MÉLAINE
à RENNES.***

9H10 - 10H20

***POINT PRESSE
10H***

***TABLE RONDE
SUR LES ACTIONS DE PREVENTION EN ENTREPRISE***

PRÉFECTURE MARTENOT

à RENNES.

14H - 15H30

SENSIBILISATION SECURITE ROUTIERE POUR LES ENFANTS

ÉCOLE JEAN ZAY

3 PLACE SAINT-MÉLAINE
à RENNES.

INTERVENTION
9H00 - 10H30

Action de sensibilisation réalisée dans un établissement scolaire de primaire sur Rennes pour des enfants de 10 ans, avec deux temps forts :

Présentation, en partenariat avec la cellule prévention de la ville de Rennes, des méthodes pédagogiques de sensibilisation, avec un outil inventé par la coordination, qui a pour objectif de faire évoluer les comportements.

Ce sont 28 enfants de 10 ans en classe de CM1, qui vont alterner entre deux ateliers de 45 minutes chacun :

- Atelier théorie : connaissance des panneaux et exercice sur le « Puzzle 35 »
- Atelier code de la route : passage du code de la route en 10 questions avec une présentation des éléments obligatoires pour circuler en ville en toute sécurité.



OBLIGATION DU PORT DU CASQUE

ÉCOLE JEAN ZAY

**3 PLACE SAINT-MÉLAINE
à RENNES.**

**PRÉSENCE D'EMMANUEL BARBE
9H10 - 10H20**

**POINT PRESSE
10H**

Présentation, par Emmanuel Barbe, de l'obligation de port de casque pour les enfants de moins de 12 ans, qui sera effectif à partir du mercredi 22 mars 2017.

Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique – excellente pour la santé comme pour la qualité de l'air – nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.

Protéger les plus vulnérables fait partie des priorités du Gouvernement. Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

Le décret n° 2016-1800 relatif à cette obligation paru le 22 décembre 2016 au Journal officiel a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement. L'entrée en vigueur de cette obligation sera donc effective à compter du 22 mars 2017. Le port du casque à vélo sera obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.



Sur les routes de France, en 2016, on a dénombré 159 cyclistes tués (chiffres provisoires), cela représente 10 personnes de plus qu'en 2015 (+7%).

C'est même la seule catégorie d'utilisateur de la route qui a vu son évolution à la hausse en comparaison à l'année 2010, +12 tués soit +8 %.

Par an se sont plus de 5000 cyclistes qui sont blessés gravement.

Le casque : une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus grave que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

La responsabilité de l'adulte est engagée

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

L'accidentalité des enfants cyclistes

On estime à environ 5,5 millions les usagers vélo occasionnels/réguliers âgés de moins de 12 ans.

L'accidentalité routière des cyclistes âgés de moins de 12 ans concerne 181 enfants en 2015 parmi lesquels 1 enfant a été tué et 170 enfants ont été blessés, dont 71 blessés hospitalisés (ONISR, 2015)

Sur une période de 5 ans (2011-2015), 1 178 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo, parmi lesquels 26 enfants ont été tués, 442 enfants ont été blessés hospitalisés, 665 enfants blessés légers et seulement 45 enfants ont été indemnes. 91 % de ces accidents (et 85 % des décès) se sont produits en agglomération (ONISR, 2015)

Une mesure largement adoptée par les États membres de l'Union européenne puisque 12 pays membres ont rendu le port du casque à vélo obligatoire pour les enfants.

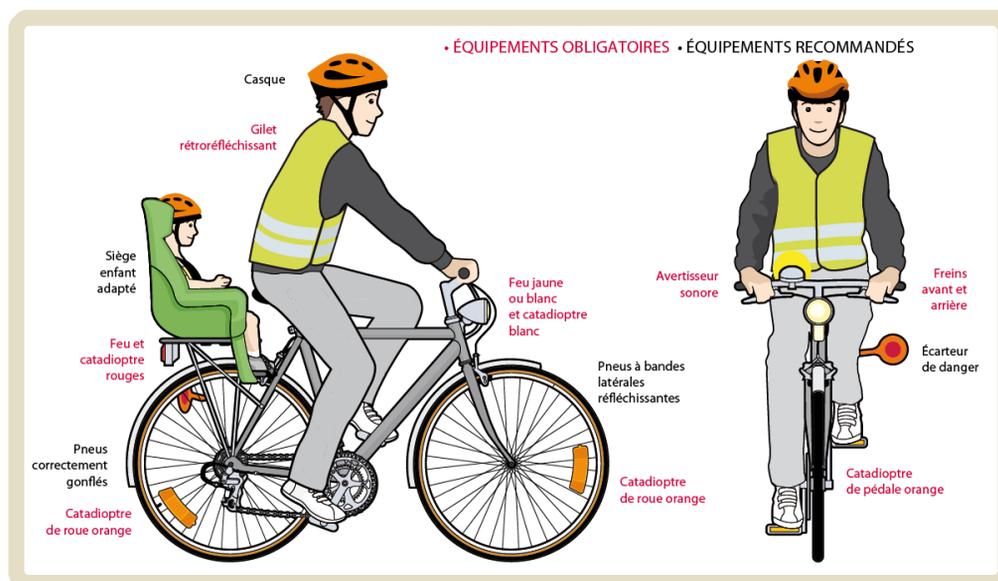


TABLE RONDE SUR LES ACTIONS DE PREVENTION EN ENTREPRISE

PRÉFECTURE MARTENOT

à RENNES.

14H - 15H30

Les accidents de la route représentent la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent chaque année par près de 5,8 millions de journées de travail perdues pour les travailleurs salariés. Un constat sans appel qui dit l'enjeu que cela représente pour les entreprises en termes humains, social et économiques.

EN ILLE-ET-VILAINE

Au niveau local depuis bientôt 10 ans, la Préfecture s'est investie auprès des entreprises et des fédérations impliquées dans la prévention des risques routiers professionnels. C'est ainsi qu'est née l'Association Sécurité Routière en Entreprise d'Ille-et-Vilaine en collaboration avec la Carsat Bretagne.

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine a renouvelé son engagement auprès des entreprises au travers de son Document Général d'Orientations 2013/2017 et l'enjeu « Employeurs et salariés : trajets et missions professionnels » afin de s'inscrire auprès des partenaires sur une action de longue durée.

En Ille-et-Vilaine, de nombreux acteurs se sont exprimés pour s'inscrire dans une démarche partenariale visant à l'amélioration de la sécurité des salariés dans leurs déplacements routiers professionnels (trajets et missions). La recherche de cohérence et de synergie entre les partenaires de la sécurité routière est de nature à renforcer l'efficacité de cette politique publique majeure.

La signature de la lettre d'engagement qui a été signée le 20 septembre 2013 va dans ce sens, ainsi que son bilan réalisé lors de Préventica Rennes, le lundi 3 octobre.



Le mardi 11 octobre 2016, à l'hôtel de Beauvau, en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et du ministre de l'Intérieur, 21 chefs d'entreprise ont annoncé publiquement prendre 7 engagements forts pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs.

7 engagements pour une route plus sûre

- 1 - Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- 2 - Nous prescrivons la sobriété sur la route
- 3 - Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité
- 4 - Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées
- 5 - Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- 6 - Nous favorisons la formation à la sécurité routière de nos salariés
- 7 - Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

À ce jour, elles sont plus de 500 à avoir signé cet Appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière et plus particulièrement de la sécurité de leurs salariés sur la route.

Rapidité, réactivité, disponibilité. Chaque jour, les collaborateurs donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ils sont notre première richesse. Mais cette quête de performance ne doit pas les conduire à rendre des risques au volant. Or aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Un constat inacceptable face auquel il faut agir.

Une entreprise d'Ille-et-Vilaine témoignera lors de la table ronde sur son engagement à cet appel de la sécurité routière.

Colloque national sur le risque routier professionnel

LE JEUDI 30 MARS À PARIS (matinée)

Auditorium Paris centre Marceau, 12 Avenue Marceau, 75008 Paris

Sécurité routière au travail : une entreprise peut-elle s'en passer ?

Introduction de Raphaël Enthoven, intervention d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, d'experts, de juristes et de chefs d'entreprise.

3 TABLES RONDES

- ✔ Pourquoi la sécurité routière est-elle un levier de performance pour les entreprises ?
- ✔ Risque juridique en matière de déplacement routier
- ✔ La sécurité routière, nouvel objet de consensus au sein des entreprises ?

Inscriptions : colloque-risqueroutierprofessionnel2017.fr

7 engagements pour une route plus sûre

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

**Coordinateur Sécurité Routière
02 90 02 32 91 / 06 42 57 74 57**